



Rabat, le 28 décembre 2020

Communiqué de presse

Tenue de la 2^{ème} session du Conseil de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité.

Le Conseil de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE) a tenu sa 2^{ème} session, sous la Présidence de Monsieur Abdellatif BARDACH Président de l'ANRE, le 28 décembre 2020 par visioconférence en présence de la totalité de ses membres. Et ce, pour la nomination de trois directeurs de l'Autorité, la désignation du commissaire aux comptes et la discussion de l'état d'avancement des travaux liés à la feuille de route stratégique 2021-2025 de l'ANRE.

Le Président du Conseil a ouvert la séance en rappelant les décisions prises lors de la première réunion, accordant une importance particulière à l'approche « genre » dans le processus de recrutement des directeurs et des équipes opérationnelles de l'Autorité. Le Président a présenté au Conseil des candidates et candidats, présélectionnés (parmi les 90 prétendants venant des différentes régions du Royaume) par des comités indépendants, respectant à la fois les exigences en matière de compétences, de moralité et en tenant compte de l'approche « genre » en conformité avec les grandes orientations de notre Pays en la matière.

A l'issue des débats, le Conseil a approuvé la procédure mise en œuvre pour l'opération de recrutement et a procédé à la nomination des trois directeurs parmi les listes proposées dont deux femmes en charge de la Direction de la Tarification et des Investissements et de la Direction des Affaires Juridiques. De même et pour le recrutement des équipes opérationnelles, l'orientation du Conseil a été respectée en termes de parité et la moitié des postes à pourvoir sont occupés par des femmes.

Quant à l'état d'avancement des travaux liés à la feuille de route stratégique de l'ANRE durant la période 2021-2025, le Conseil a traité quatre grands axes à savoir :

- L'opérationnalisation de l'ANRE à travers le recrutement des équipes et la mise en place d'un système d'information performant ;
- La contribution au développement d'un marché d'électricité efficient en veillant à la définition des règles d'accès transparentes et équitables, ainsi qu'à la mise en place d'une tarification valorisant à la fois les investissements et incitant à l'innovation ;
- La veille en matière de sécurité d'approvisionnement en énergie électrique, notamment en validant les programmes d'investissements des gestionnaires des réseaux ;
- La contribution à la sûreté et à la stabilité du système électrique national ;
- La promotion de la visibilité de l'ANRE au niveau national et son rayonnement à l'échelle régionale et internationale.



A cette occasion, le Conseil s'est félicité de l'élection de Monsieur BARDACH au poste de Vice-Président de l'Association des Régulateurs Méditerranéens de l'Energie (MEDREG) qui témoigne de la percée du Royaume dans le domaine de la transition énergétique stratégique et de sa crédibilité auprès des organisations et des associations internationales, et ce conformément à la Haute Vision Royale de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie et L'Assiste.

Le Président du Conseil a fait le point sur l'évolution du code gazier que les pouvoirs publics envisagent confier la mission de régulation à l'ANRE. A cet effet, le Président a expliqué que cette évolution était naturelle et que l'ANRE serait au rendez-vous si la décision gouvernementale venait à être prise. Les membres du Conseil se sont réjouis de cette évolution qu'ils ont jugée naturelle et ont confié au Président le soin de mettre en œuvre toute action nécessaire pour préparer l'élargissement des champs de régulation dévolus à l'ANRE.